



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA M.R.C. DE LOTBINIÈRE TENUE À N.D.S.C. D'ISSOUDUN LE 23 NOVEMBRE 2016 À 19H30

SOUS LA PRÉSIDENCE DE : Monsieur Maurice Sénécal, préfet et maire de Lotbinière
Monsieur Normand Côté, préfet et maire de Saint-Flavien

MUNICIPALITÉS

Dosquet
Laurier-Station
Leclercville
Lotbinière
Notre-Dame-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun
Saint-Agapit
Saint-Antoine-de-Tilly
Saint-Apollinaire
Sainte-Agathe-de-Lotbinière
Sainte-Croix
Saint-Édouard-de-Lotbinière
Saint-Flavien
Saint-Gilles
Saint-Janvier-de-Joly
Saint-Narcisse-de-Beaurivage
Saint-Patrice-de-Beaurivage
Saint-Sylvestre
Val-Alain

MAIRES

Yvan Charest
Pierrette Trépanier
Marcel Richard
Maurice Sénécal
Annie Thériault
Sylvie Fortin Graham
Christian Richard
Bernard Ouellet
Gilbert Breton
Jacques Gauthier
Denise Poulin
Normand Côté
Robert Samson
Bernard Fortier
Denis Dion
Claude Fortin
Mario Grenier
Renald Grondin

SECRÉTAIRE :

Stéphane Bergeron

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 23 novembre 2016

Page - 1 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Ordre du jour

1. Ouverture et présences;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. **Rencontre avec le Capitaine Simon Guay et le Lieutenant Jérôme April, Sureté du Québec;**
4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil du 12 octobre 2016;
5. Lecture et adoption des procès-verbaux du comité de gestion du 14 octobre 2016 et 4 novembre 2016;
6. Lecture et adoption du procès-verbal du comité administratif du 26 octobre 2016;
7. Affaires courantes;
 - a) Adoption des prévisions budgétaires de 2017;
 - b) Adoption du règlement 275-2016 sur les quotes-parts 2017;
 - c) Élection du préfet et des membres des comités;
 - d) Signature des documents officiels et effets bancaires;
 - e) Signature de l'addenda #1 de l'entente relative au FDT;
 - f) Pacte-Rural III et FDT volet Pacte rural 2015-2016
 - g) FDT volet Pacte rural 2016-2017 - Appel de projets 2016;
 - h) Présentation du rapport d'activité du FDT 2015-2016;
 - i) CLD;
 - i. Gestion PDZA;
 - ii. Mise en œuvre PDZA;
 - iii. Arrimage des budgets des projets gérés par le CLD;
 - iv. Comité des ressources concertées;
 - j) Fonds culturel - Appel de projets;
 - k) Adoption du règlement 276-2016 - Facturation de certains frais - Évaluation;
 - l) TCREF - Formation du comité;
 - m) PADF;
 - i. Engagement entretien pour les travaux réalisés 2016;
 - ii. Autorisation signature;
 - n) Refinancement de divers règlements d'emprunt;
 - o) Contrat d'opération – LET de la MRC de Lotbinière;
 - p) PGMR - Avis de conformité;
 - q) Demande d'appui – Domaine Joly-De-Lotbinière;
 - r) Transport collectif - Point d'information;
 - s) Suivi Fibre optique – MRC de Bécancour;
 - t) Rapports des comités;
 - i. OMH;
 - ii. Cobaric;

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 23 novembre 2016

Page - 2 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

8. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

9. Aménagement du territoire et développement local;
 - a) Analyse de conformité;
 - b) Art. 59 – CPTAQ;
10. Correspondance, présentation du résumé;
11. Comptabilité, comptes à payer;
 - a) Présentation des comptes;
 - b) Liste des chèques;
 - c) Liste des engagements;
12. Affaires nouvelles;
 - a) Nomination d'un procureur à la cour municipale;
 - b) Appui à la FQM – Sommes payables par les municipalités pour la sûreté du Québec;
 - c) Retour sur la préfecture de Monsieur Maurice Sénécal;

13. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

14. Levée de l'assemblée.
-

284-11-2016

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Normand Côté, appuyé par Monsieur Denis Dion et résolu d'adopter l'ordre du jour.

RENCONTRE

AVEC LE CAPITAINE SIMON GUAY ET LE LIEUTENANT JÉRÔME APRIL, SÛRETÉ DU QUÉBEC

Le Capitaine Guay accompagné de son équipe, notamment du lieutenant Jérôme April, vient parler de la restructuration en cours à la SQ. On parle notamment d'un centre de service qu'il devra prochainement gérer et qui regroupera désormais les MRC de Lotbinière, de Portneuf et de la Jacques-Cartier. Ce regroupement devrait voir le jour au printemps 2017 et devrait permettre de mieux gérer les ressources, de réduire le nombre d'officiers et ultimement devrait permettre de remettre des agents sur le terrain sans avoir d'impact sur les sommes payables au gouvernement pour le service de la SQ.

Le capitaine Guay se dit sensible aux actions entreprises par les unions municipales et les municipalités afin de s'assurer le contrôle des sommes payables. Au niveau local, le Capitaine Guay confirme le maintien du CSP et des parrains associés aux municipalités.

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 23 novembre 2016

Page - 3 -

Initiales du Préfet

Initiales du secrétaire

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

285-11-2016

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DU 12 OCTOBRE 2016

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Robert Samson et résolu d'adopter le procès-verbal du conseil de la MRC de Lotbinière du 12 octobre 2016.

286-11-2016

PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ DE COGESTION DU 14 OCTOBRE ET 4 NOVEMBRE 2016

Il est proposé par Monsieur Bernard Ouellet, appuyé par Madame Denise Poulin et résolu d'adopter les procès-verbaux du comité de cogestion du 14 octobre et 4 novembre 2016.

287-11-2016

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 26 OCTOBRE 2016

Il est proposé par Monsieur Mario Grenier, appuyé par Madame Sylvie Fortin et résolu d'adopter le procès-verbal du comité administratif de la MRC de Lotbinière du 26 octobre 2016.

288-11-2016

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017

Il est proposé par Madame Pierrette Trépanier, appuyé par Monsieur Yvan Charest et résolu d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2017 telles que déposées présentant un budget équilibré de 6 271 617 \$.

289-11-2016

ADOPTION DU RÈGLEMENT 275-2016 QUOTES-PARTS 2017

Attendu l'avis de motion donné à la session du 14 septembre 2016;

Il est proposé par Monsieur Christian Richard, appuyé par Monsieur Normand Côté et résolu d'adopter le règlement no. 275-2016 « RÈGLEMENT DES QUOTES-PARTS 2017 », tel que déposé et de porter ce règlement au «**Livre des règlements de la MRC de Lotbinière**».

Original déposé au Livre des Règlements

290-11-2016

PROCÉDURE D'ÉLECTIONS ET NOMINATION DU SCRUTATEUR

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Jacques Gauthier et résolu d'adopter la procédure d'élection déposée par le secrétaire-trésorier et de nommer Monsieur Philippe Mailloux scrutateur pour la surveillance du vote.

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 23 novembre 2016

Page - 4 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

ÉLECTION DU PRÉFET

291-11-2016

ÉLECTION DU PRÉFET - MANDAT DE 2 ANS

Il est proposé par Monsieur Maurice Sénécal, appuyé par Monsieur Denis Dion et résolu de nommer **Monsieur Normand Côté** préfet de la MRC de Lotbinière pour une période de 2 ans.

ÉLU PAR ACCLAMATION

ÉLECTION DES MEMBRES DU CA

292-11-2016

ÉLECTION DU PRÉFET-SUPPLÉANT - MANDAT DE 1 AN

Il est proposé par Monsieur Renald Grondin, appuyé par Monsieur Jacques Gauthier et résolu de nommer **Monsieur Bernard Fortier** préfet suppléant de la MRC de Lotbinière et représentant du secteur 3 pour une période de 1 an.

ÉLU PAR ACCLAMATION

293-11-2016

MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il est proposé par Monsieur Marcel Richard, appuyé par Monsieur Mario Grenier et résolu de nommer **Monsieur Jacques Gauthier** au conseil d'administration pour le secteur 1 pour une période de 1 an.

294-11-2016

MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il est proposé par Madame Sylvie Fortin, appuyé par Monsieur Bernard Fortier et résolu de nommer **Monsieur Bernard Ouellet** au conseil d'administration pour le secteur 2 pour une période de 1 an.

295-11-2016

MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il est proposé par Monsieur Yvan Charest, appuyé par Madame Denise Poulin et résolu de nommer **Monsieur Mario Grenier** au conseil d'administration pour le secteur 4 pour une période de 1 an.

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 23 novembre 2016

Page - 5 -

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

ÉLECTION DES COMITÉS

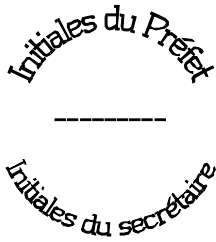
No. résolution	Poste	Proposeur	Appuyeur	Nominé
Comité de cogestion				
	Maire de Saint-Flavien et Préfet			Normand Côté
296-11-2016	Cogestion	Denis Dion	Christian Richard	Reconduire les représentants 2016 et leurs substituts
Commission d'aménagement				
	Préfet			Normand Côté
297-11-2016	2	Bernard Ouellet	Mario Grenier	Sylvie Fortin
298-11-2016	3 et 4	Renald Grondin	Jacques Gauthier	Bernard Fortier Yvan Charest
Comité de négociation				
	Préfet			Normand Côté
299-11-2016	2 et 3	Robert Samson	Pierrette Trépanier	Annie Thériault Christian Richard
Bureau des délégués de cours d'eau				
	Préfet			Normand Côté
300-11-2016	2 et 3	Annie Thériault	Yvan Charest	Marcel Richard Bernard Fortier
Comité de la Sécurité publique				
301-11-2016	1, 2, 3 et 4	Bernard Fortier	Denis Dion	Mario Grenier Yvan Charest Jacques Gauthier Annie Thériault
Comité de sécurité incendie				
	Préfet			Normand Côté
302-11-2016	2, 3, 4 et 5	Bernard Ouellet	Bernard Fortier	Jacques Gauthier Christian Richard Annie Thériault Denis Dion
Comité culturel				
303-11-2016	1	Marcel Richard	Annie Thériault	Gilbert Breton
Comité de pilotage de la Planification stratégique 14-18				
	Préfet			Normand Côté
304-11-2016	2, 3 et 4	Jacques Gauthier	Yvan Charest	Annie Thériault Robert Samson Sylvie Fortin

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 23 novembre 2016

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Comité consultatif en environnement				
305-11-2016	1 et 2	Denis Dion	Mario Genier	Claude Fortin Christian Richard
Comité MRC-Framille, jeunes, aînés				
306-11-2016	1 et 2	Pierrette Trépanier	Bernard Fortier	Robert Samson Denise Poulin
Comité temporaire RHSPPPP				
307-11-2016	1, 2 et 3	Bernard Fortier	Denis Dion	Annie Thériault Jacques Gauthier Mario Grenier
Comité de travail sur le développement local et régional				
	Préfet			Normand Côté
	1, 2, 3, 4 et 5			Personnes déléguées par Goutez Lotbinière, CLD de Lotbinière, Comité culturel, OTL et Table UPA/MRC
Domaine Joly-De Lotbinière				
308-11-2016	1	Denise Poulin	Sylvie Fortin	Jacques Gauthier
CLD				
309-11-2016	1	Sylvie Fortin	Denis Dion	Denise Poulin
310-11-2016	2	Renald Grondin	Marcel Richard	Annie Thériault
311-11-2016	3, 4 et 5	Bernard Fortier	Christian Richard	Jacques Gauthier Pierrette Trépanier Mario Grenier
Carrefour Jeunesse Emploi Lotbinière				
312-11-2016	1	Mario Grenier	Jacques Gauthier	Annie Thériault
Office de tourisme de Lotbinière				
313-11-2016	1 et 2	Renald Grondin	Pierrette Trépanier	Robert Samson Annie Thériault
Ressourcerie				
314-11-2016	1 et 2	Denis Dion	Marcel Richard	Bernard Fortier Pierrette Trépanier
Express Lotbinière				
315-11-2016	1	Bernard Ouellet	Christian Richard	Sylvie Fortin
316-11-2016	2	Bernard Fortier	Yvan Charest	Pierrette Trépanier
SADC (2 ^e année de 2)				
	1			Claude Fortin
CDE				
	Préfet			Normand Côté
Comité santé				
317-11-2016	1	Maurice Sénécal	Pierrette Trépanier	Annie Thériault

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 23 novembre 2016



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Organisme de bassins versants de la rivière du Chêne				
318-11-2016	1	Pierrette Trépanier	Denis Dion	Bernard Fortier
Comité alcool au volant				
319-11-2016	1	Sylvie Fortin	Robert Samson	Jacques Gauthier
Comité Entreprendre ICI Lotbinière				
320-11-2016	1 et 2	Bernard Fortier	Annie Thériault	Sylvie Fortin Christian Richard
Lotbinière en forme				
321-11-2016	1	Maurice Sénécal	Marcel Richard	Annie Thériault
Table de concertation communautaire				
	Préfet			Normand Côté
Rendez-vous emploi Lotbinière				
322-11-2016	1	Renald Grondin	Sylvie Fortin	Bernard Ouellet
Comité Pro-Action Jeunesse				
323-11-2016	1	Pierrette Trépanier	Mario Grenier	Christian Richard
Aide Alimentaire Lotbinière				
324-11-2016	1	Sylvie Fortin	Maurice Sénécal	Bernard Fortier
Agence de mise en valeur de la forêt privée de la Chaudière				
325-11-2016	1 et 2	Denis Dion	Mario Grenier	Bernard Ouellet Robert Samson
Comité de bassin versant de la rivière Chaudière				
326-11-2016	1	Mario Grenier	Claude Fortin	Denis Dion
Table régionale des élus municipaux de Chaudière-Appalaches				
	Préfet			Normand Côté
	Maire municipalité plus populeuse			Bernard Ouellet
FIN				

327-11-2016

COMPOSITION DU COMITÉ DE COGESTION

Attendu les dispositions de l'entente intermunicipale sur l'enfouissement décrété par le règlement 113-2001;

Attendu que l'article 10 du règlement 113-2001 stipule que le conseil de la MRC peut par résolution modifier le nombre de secteurs, le nombre de représentants du comité de cogestion responsable de la gestion des opérations du site d'enfouissement;

Attendu qu'il y a lieu de revoir l'organisation du comité compte tenu que le préfet de la MRC de Lotbinière est également le maire de Saint-Flavien;

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 23 novembre 2016

Page - 8 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Il est proposé par Madame Pierrette Trépanier, appuyé par Monsieur Bernard Ouellet et résolu de fixer à 6 le nombre de membres du comité de cogestion :

- le préfet de la MRC et maire de Saint-Flavien étant donné que le site est localisé dans cette municipalité;
- un représentant du secteur ouest (tel que prévu à l'entente avec les municipalités de l'Ouest)
- quatre maires représentants des secteurs administratifs de la MRC

SECTEUR 1	SECTEUR 2	SECTEUR 3	SECTEUR 4
Saint-Édouard-de-Lotbinière Sainte-Croix Lotbinière Leclercville Saint-Antoine-de-Tilly	Saint-Apollinaire Saint-Agapit	Dosquet Saint-Flavien Laurier-Station N.D.S.C.D'Issoudun Saint-Janvier-de-Joly Val-Alain	Saint-Narcisse-de-Beaurivage Saint-Patrice-de-Beaurivage Saint-Sylvestre Sainte-Agathe-de-Lotbinière Saint-Gilles

328-11-2016

SIGNATURE DES DOCUMENTS OFFICIELS ET EFFETS BANCAIRES

Il est proposé par Monsieur Maurice Sénécal, appuyé par Madame Denise Poulin et résolu d'autoriser le préfet, Monsieur Normand Côté, le préfet suppléant, Monsieur Bernard Fortier, et le directeur général, Monsieur Stéphane Bergeron, à signer tous les documents officiels et les effets bancaires pour la MRC de Lotbinière.

329-11-2016

SIGNATURE DE L'ADDENDA NO. 1 DE L'ENTENTE RELATIVE AU FDT

Il est proposé par Monsieur Robert Samson, appuyé par Monsieur Yvan Charest et résolu d'autoriser le préfet, Monsieur Normand Côté, à signer l'addenda no.1 à l'entente relative au fonds de développement des territoires pour permettre à la MRC de poursuivre le travail du développement local et régional.

330-11-2016

FDT VOLET PACTE RURAL 2016-2017 – APPEL DE PROJETS RÉGIONAUX ET STRUCTURANTS

Attendu les recommandations du comité d'évaluation exprimée dans le rapport quant au dépôt de projets régionaux et structurants pour le fonds de développement des territoires (FDT) volet pacte rural (voir annexe);

Attendu les recommandations positives du comité d'administration de la MRC de Lotbinière;

Il est proposé par Monsieur Jacques Gauthier, appuyé par Madame Sylvie Fortin et résolu d'accepter l'ensemble des projets régionaux et structurants décrits dans le rapport quant au dépôt de projets régionaux et structurants le FDT volet pacte rural - 26 octobre 2016 (voir annexe) et de verser les sommes correspondantes aux différents promoteurs selon les modalités décrites pour un total global de 72 000 \$

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 23 novembre 2016

Page - 9 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

rendant ainsi disponible dans l'enveloppe 2016-2017 le montant résiduel de 128 000 \$ pour éventuellement être réinvestis dans d'autres projets ou un second appel de projets en cours de période.

331-11-2016

MANDAT DE GESTION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA) DE LA MRC DE LOTBINIÈRE

Considérant que le comité administratif de la MRC de Lotbinière a proposé, le 8 juin 2016, la création d'un comité de travail sur le développement local et régional de la MRC de Lotbinière pour réfléchir sur la concertation et l'orientation à prendre pour maximiser le développement du territoire;

Considérant qu'un comité de travail a été formé et avait pour mandat de se positionner quant aux réflexions à entreprendre au cours des prochaines semaines concernant la TACA, Goûtez Lotbinière, Tourisme Lotbinière, le volet culturel ainsi que les autres demandes régionales;

Considérant qu'une première rencontre du comité de travail s'est tenue le 30 juin 2016;

Considérant que le comité de travail a mandaté le CLD de Lotbinière afin que ce dernier puisse faire des propositions pour maximiser les ressources humaines et financières;

Considérant que le CLD de Lotbinière a présenté 6 recommandations au comité de travail le 5 octobre 2016 se résumant ainsi :

1. L'avenir de l'organisme Tourisme Lotbinière;
2. Mandat de gestion du PDZA de la MRC de Lotbinière;
3. Budget pour la mise en œuvre de l'année 1 du PDZA en Lotbinière;
4. Arrimage des budgets des organismes gérés par le CLD;
5. Création d'un comité de ressources concertées;
6. Possibilité de création d'un nouveau siège sur le conseil d'administration du CLD;

Considérant que les 6 recommandations ont été présentées lors du Forum des maires du 7 octobre 2016;

Considérant que les 6 recommandations devront être adoptées par le Conseil de la MRC prévu le 23 novembre 2016;

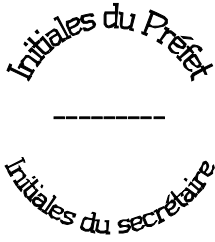
Considérant que le CLD de Lotbinière doit adopter également ces recommandations puisqu'il en est le proposeur officiel;

Considérant que l'une des propositions faites par le CLD de Lotbinière était que la MRC de Lotbinière mandate le CLD de Lotbinière dans la mise en œuvre du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC de Lotbinière;

Considérant que plusieurs des actions prioritaires par le PDZA sont déjà prises en charge ou pourraient être prises en charge et poussées plus loin par des ressources gérées par le CLD de Lotbinière;

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 23 novembre 2016

Page - 10 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Considérant la résolution 2016-11-102 prise par le conseil d'administration du CLD de Lotbinière lors d'une rencontre régulière tenue le 15 novembre 2016 acceptant de voir attribuer le mandat de gestion du PDZA de la MRC de Lotbinière;

Il est proposé par Madame Sylvie Fortin, appuyé par Monsieur Bernard Fortier et résolu d'accepter que le mandat de gestion du PDZA soit délégué au CLD de Lotbinière.

332-11-2016

MISE EN ŒUVRE DE L'ANNÉE 1 DU PDZA EN LOTBINIÈRE

Considérant que le comité administratif de la MRC de Lotbinière a proposé, le 8 juin 2016, la création d'un comité de travail sur le développement local et régional de la MRC de Lotbinière pour réfléchir sur la concertation et l'orientation à prendre pour maximiser le développement du territoire;

Considérant qu'un comité de travail a été formé et avait pour mandat de se positionner quant aux réflexions à entreprendre au cours des prochaines semaines concernant la TACA, Goûtez Lotbinière, Tourisme Lotbinière, le volet culturel ainsi que les autres demandes régionales;

Considérant qu'une première rencontre du comité de travail s'est tenue le 30 juin 2016;

Considérant que le comité de travail a mandaté le CLD de Lotbinière afin que ce dernier puisse faire des propositions pour maximiser les ressources humaines et financières;

Considérant que le CLD de Lotbinière a présenté 6 recommandations au comité de travail le 5 octobre 2016 se résumant ainsi :

1. L'avenir de l'organisme Tourisme Lotbinière;
2. Mandat de gestion du PDZA de la MRC de Lotbinière;
3. Budget pour la mise en œuvre de l'année 1 du PDZA en Lotbinière;
4. Arrimage des budgets des organismes gérés par le CLD;
5. Création d'un comité de ressources concertées;
6. Possibilité de création d'un nouveau siège sur le conseil d'administration du CLD;

Considérant que les 6 recommandations ont été présentées lors du Forum des maires du 7 octobre 2016;

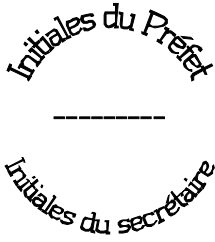
Considérant que les 6 recommandations devront être adoptées par le Conseil de la MRC prévu le 23 novembre 2016;

Considérant que le CLD de Lotbinière doit adopter également ces recommandations puisqu'il en est le proposeur officiel;

Considérant que l'une des propositions faites par le CLD de Lotbinière était que la MRC de Lotbinière mette en œuvre des actions citées dans le plan d'action du PDZA pour l'année 2017 lors de la rencontre des maires le 23 novembre 2016 par l'organisme responsable de la gestion du PDZA;

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 23 novembre 2016

Page - 11 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Considérant la résolution 2016-11-103 prise par le conseil d'administration du CLD de Lotbinière lors d'une rencontre régulière tenue le 15 novembre 2016 acceptant de voir attribuer le budget pour la mise en place d'actions du PDZA pour l'année 2017 sous approbation de ce budget par le Conseil de la MRC ultérieurement;

Il est proposé par Madame Pierrette Trépanier, appuyé par Monsieur Jacques Gauthier et résolu d'accepter que la mise en œuvre des actions citées dans le plan d'action du PDZA pour l'année 2017 soit déléguée à l'organisme responsable de la gestion du PDZA (CLD de Lotbinière) désigné par le Conseil des maires et d'attribuer lors d'une prochaine rencontre du conseil un budget provisoire pour la mise en place d'actions pour l'année 2017.

333-11-2016

ARRIMAGE DES BUDGETS DES ORGANISMES GÉRÉS PAR LE CLD DE LOTBINIÈRE

Considérant que le comité administratif de la MRC de Lotbinière a proposé, le 8 juin 2016, la création d'un comité de travail sur le développement local et régional de la MRC de Lotbinière pour réfléchir sur la concertation et l'orientation à prendre pour maximiser le développement du territoire;

Considérant qu'un comité de travail a été formé et avait pour mandat de se positionner quant aux réflexions à entreprendre au cours des prochaines semaines concernant la TACA, Goûtez Lotbinière, Tourisme Lotbinière, le volet culturel ainsi que les autres demandes régionales;

Considérant qu'une première rencontre du comité de travail s'est tenue le 30 juin 2016;

Considérant que le comité de travail a mandaté le CLD de Lotbinière afin que ce dernier puisse faire des propositions pour maximiser les ressources humaines et financières;

Considérant que le CLD de Lotbinière a présenté 6 recommandations au comité de travail le 5 octobre 2016 se résumant ainsi :

1. L'avenir de l'organisme Tourisme Lotbinière;
2. Mandat de gestion du PDZA de la MRC de Lotbinière;
3. Budget pour la mise en œuvre de l'année 1 du PDZA en Lotbinière;
4. Arrimage des budgets des organismes gérés par le CLD;
5. Création d'un comité de ressources concertées;
6. Possibilité de création d'un nouveau siège sur le conseil d'administration du CLD;

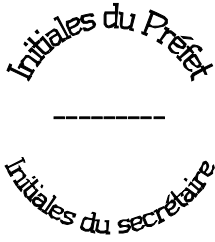
Considérant que les 6 recommandations ont été présentées lors du Forum des maires du 7 octobre 2016;

Considérant que les 6 recommandations devront être adoptées par le Conseil de la MRC prévu le 23 novembre 2016;

Considérant que le CLD de Lotbinière doit adopter également ces recommandations puisqu'il en est le proposeur officiel;

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 23 novembre 2016

Page - 12 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Considérant que l'une des propositions faites par le CLD de Lotbinière était que la MRC de Lotbinière mandate le comité exécutif et le conseil d'administration du CLD de Lotbinière pour gérer les budgets des projets de Goûtez Lotbinière, d'Entreprendre ICI Lotbinière, la campagne de communication régionale et de tout autre projet dont les budgets de mise en œuvre seraient confirmés dans le futur;

Considérant que le CLD de Lotbinière assure déjà une comptabilité distincte du budget de Goûtez Lotbinière, d'Entreprendre Lotbinière ainsi que de l'organisme Tourisme Lotbinière et que tous les états financiers trimestriels sont déposés (excluant ceux de Tourisme Lotbinière) au comité exécutif du CLD de Lotbinière et au comité administratif de la MRC de Lotbinière tous les trois mois;

Considérant la résolution 2016-11-104 prise par le conseil d'administration du CLD de Lotbinière lors d'une rencontre régulière tenue le 15 novembre 2016 acceptant l'arrimage des budgets des organismes ou projets gérés par le CLD de Lotbinière (Goûtez Lotbinière, Entreprendre ICI Lotbinière, Tourisme Lotbinière, la campagne de communication régionale et le PDZA si la gestion lui était donnée);

Il est proposé par Monsieur Bernard Ouellet, appuyé par Monsieur Yvan Charest et résolu d'accepter l'arrimage des budgets des organismes ou projets gérés par le CLD de Lotbinière tels que Goûtez Lotbinière, Entreprendre ICI Lotbinière, Tourisme Lotbinière, la campagne de communication régionale ainsi que tout autre projet dont le budget de mise en œuvre aura été fixé et confié au comité exécutif et au conseil d'administration du CLD de Lotbinière.

334-11-2016

CRÉATION D'UN COMITÉ DE RESSOURCES CONCERTÉES

Considérant que le comité administratif de la MRC de Lotbinière a proposé, le 8 juin 2016, la création d'un comité de travail sur le développement local et régional de la MRC de Lotbinière pour réfléchir sur la concertation et l'orientation à prendre pour maximiser le développement du territoire;

Considérant qu'un comité de travail a été formé et avait pour mandat de se positionner quant aux réflexions à entreprendre au cours des prochaines semaines concernant la TACA, Goûtez Lotbinière, Tourisme Lotbinière, le volet culturel ainsi que les autres demandes régionales;

Considérant qu'une première rencontre du comité de travail s'est tenue le 30 juin 2016;

Considérant que le comité de travail a mandaté le CLD de Lotbinière afin que ce dernier puisse faire des propositions pour maximiser les ressources humaines et financières;

Considérant que le CLD de Lotbinière a présenté 6 recommandations au comité de travail le 5 octobre 2016 se résumant ainsi :

1. L'avenir de l'organisme Tourisme Lotbinière;
2. Mandat de gestion du PDZA de la MRC de Lotbinière;
3. Budget pour la mise en œuvre de l'année 1 du PDZA en Lotbinière;
4. Arrimage des budgets des organismes gérés par le CLD;
5. Création d'un comité de ressources concertées;
6. Possibilité de création d'un nouveau siège sur le conseil d'administration du CLD;

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 23 novembre 2016

Page - 13 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Considérant que les 6 recommandations ont été présentées lors du Forum des maires du 7 octobre 2016;

Considérant que les 6 recommandations devront être adoptées par le Conseil de la MRC prévu le 23 novembre 2016;

Considérant que le CLD de Lotbinière doit adopter également ces recommandations puisqu'il en est le proposeur officiel;

Considérant que l'une des propositions faites par le CLD de Lotbinière était la création d'un comité de ressources concertées afin de réunir les ressources de différents organismes (Goûtez Lotbinière, Tourisme Lotbinière, la campagne de communication régionale, le volet culturel ainsi que le PDZA) pour favoriser la transition et la concertation en termes de projets;

Considérant que le comité de ressources concertées aurait comme mandat de partager de l'information touchant les différents secteurs d'activités et de créer un plan d'action concerté multisectoriel;

Considérant la résolution 2016-11-105, adoptée par le conseil d'administration du CLD de Lotbinière lors d'une rencontre régulière tenue le 15 novembre 2016, acceptant la création d'un comité de ressources concertées composé de ressources représentant Goûtez Lotbinière, Tourisme Lotbinière, le volet culturel, le projet de la campagne de communication régionale ainsi que le PDZA;

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Madame Annie Thériault et résolu d'accepter la création d'un comité de ressources concertées composé de ressources représentant Goûtez Lotbinière, Tourisme Lotbinière, le volet culturel, le projet de la campagne de communication régionale ainsi que le PDZA.

335-11-2016

APPEL DE PROJETS FONDS CULTUREL – RECOMMANDATIONS DU COMITÉ CULTUREL

Attendu que l'entente de développement culturel de la MRC de Lotbinière prévoit la mise en place d'un fonds de soutien aux projets culturels qui dispose d'un montant de 14 000 \$ pour l'année 2017;

Attendu qu'entre la date de l'annonce du fonds culturel jusqu'à la date limite de dépôt des demandes (7 septembre au 21 octobre 2016), 9 demandes ont été déposées au fonds de soutien des projets culturels totalisant 15 730 \$ en aide financière;

Attendu que le comité culturel de la MRC de Lotbinière s'est réuni le 26 octobre pour évaluer lesdites demandes (en présence d'un représentant de la direction régionale du ministère de la Culture et des Communications du Québec);

Attendu les recommandations du comité culturel;

Attendu les recommandations du comité administratif de la MRC de Lotbinière;

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 23 novembre 2016

Page - 14 -

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Il est recommandé par Madame Denise Poulin, appuyé par Monsieur Robert Samson et résolu de répartir ainsi l'enveloppe réservée de l'entente de développement culturel 2017 de la MRC de Lotbinière, pour une aide totale maximale de 13 730 \$:

Organisme	Projet	Montant
Municipalité de Dosquet	Préserveons notre mémoire (entrevues ethnologiques avec les aînés pour documenter l'histoire locale en vue d'une 2 ^e phase de panneaux d'interprétation)	2 000 \$
Municipalité de Sainte-Croix	Panneaux interprétatifs (recherche et graphisme pour la mise en place de 5 panneaux d'interprétation dans le sentier urbain)	1 680 \$
Troupe dans le temps	150 ^e du Canada (Production de 10 spectacles sur l'histoire régionale à l'aréna de Saint-Gilles avec coût de 71 500 \$ et demande de contribution de 50 000 \$ à Patrimoine Canada).	2 000 \$ Conditionnel, voir Note 1
Patrimoine et histoire - Saint-Édouard-de-Lotbinière	Archivage (Engagement d'une ressource pour numériser et archiver les documents collectés lors du 150 ^e de la municipalité)	2 000 \$
Cercle des Fermières Saint-Patrice-de-Beaurivage	Sortir des rangs – chroniques d'un passé cosmopolite (Ateliers de collecte de l'histoire locale auprès des Fermières – toponymie, faits historiques - et transmissions par recueil auprès des jeunes)	1 500 \$ Conditionnel, voir Note 2
Country Lotbinière	Festival (Soutien à la 3 ^e édition du festival)	0 \$ Refus, voir Note 3
Fest Deiz	Souper chantant 5 ^e anniversaire (Activité spéciale 5 ^e édition du festival avec souper animé chantant « chants de marins » et produits régionaux, sous chapiteau)	2 000 \$
Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly	Promotion touristique (Production d'un dépliant et d'un audio guide afin de bonifier l'offre de tourisme culturel de ce « beau village » !)	2 000 \$
Rendez-vous sur le parvis	Animation historique et patrimoine (Activité nouvelle 5 ^e édition avec visites guidées du patrimoine du village avec le personnage costumé du « Sieur de Tilly »)	550 \$

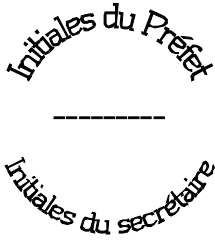
Note 1 : Troupe dans le temps, le comité d'analyse questionne le réalisme du projet.

Malgré tout, un montant de 2 000 \$ est réservé jusqu'au 31 janvier 2017, conditionnel à la réponse de la subvention de Patrimoine Canada.

- Si obtention, on demande un réaménagement du projet pour en assurer la viabilité en retravaillant la demande avec l'agente de développement culturel et l'agente de développement touristique;
- Si refus, révision complète du projet pour diffusion restreinte et réduction des coûts de production;
- Dans les deux cas, le promoteur devra injecter 25 % de revenus (par recherche ou commandites ou mise de fonds).

Note 2 : Cercle des Fermières de Saint-Patrice-de-Beaurivage, acceptation conditionnelle nécessitant de préciser avec l'agente de développement culturel le projet et sa finalité et d'assurer une contribution financière de la part du milieu (au moins 10 % du 25 % demandé en mise de fonds autre que service).

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 23 novembre 2016



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Note 3 : La demande de **Country Lotbinière** n'est pas admissible au fonds culturel, car y sont exclus :

- Les projets qui s'inscrivent dans les activités régulières d'un organisme, d'une municipalité ou d'une entreprise (fonctionnement);
- La publicité pour un événement régional via un plan de visibilité.

L'organisme devra donc s'adresser directement à la MRC de Lotbinière par son programme de dons et publicité.

336-11-2016

ADOPTION DU RÈGLEMENT 276-2016 ÉTABLISSANT LA RÉPARTITION DE CERTAINES DÉPENSES DE LA MRC EN MATIÈRE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

Attendu que, selon les dispositions de l'article 205 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les dépenses de la MRC sont réparties entre les municipalités qui doivent contribuer à leur paiement, selon tout critère que la MRC détermine par règlement et qui peut varier selon la nature des dépenses;

Attendu que la MRC de Lotbinière, en vertu de la Loi sur la Fiscalité Municipale (L.F.M.), a la responsabilité de procéder à la production, à l'équilibrage et à la tenue à jour des rôles d'évaluation des 18 municipalités de son territoire;

Attendu que la MRC considère que certains dossiers de contestation d'évaluation foncière doivent être assumés par les municipalités locales sur le territoire desquelles les immeubles faisant l'objet de la contestation sont situés;

Attendu l'avis de motion donné à la session du 14 septembre 2016;

Il est proposé par Madame Denise Poulin, appuyé par Monsieur Jacques Gauthier et résolu d'adopter le règlement no. 276-2016 « RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LA RÉPARTITION DE CERTAINES DÉPENSES DE LA MRC EN MATIÈRE D'ÉVALUATION FONCIÈRE », tel que déposé et de porter ce règlement au «**Livre des règlements de la MRC de Lotbinière**».

Original déposé au Livre des Règlements

337-11-2016

TABLE DE CONCERTATION RÉGIONALE DE L'ESTUAIRE FLUVIALE (TCREF) – NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DE LA MRC AU CONSEIL STRATÉGIQUE

Attendu que la MRC fait partie intégrante de la Table de concertation régionale de l'estuaire fluviale;

Attendu que le 30 novembre 2016, au cours de l'Assemblée de fondation de la TCREF, aura lieu l'élection des membres du Conseil stratégique de la TCREF où deux sièges sont réservés aux MRC constituantes;

Attendu que la MRC désire soumettre la candidature de deux représentants, soit M. Bernard Fortier, maire de Saint-Janvier-de-Joly, ainsi que M. Christian Richard, maire de Saint-Antoine-de-Tilly;

Il est proposé par Monsieur Renald Grondin, appuyé par Madame Pierrette Trépanier et résolu :

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 23 novembre 2016

Page - 16 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

- De soumettre la candidature de M. Bernard Fortier, maire de Saint-Janvier-de-Joly, ainsi que de M. Christian Richard, maire de Saint-Antoine-de-Tilly, comme représentants de la MRC au Conseil stratégique de la TCREF;
- D'ajouter le Conseil stratégique de la TCREF à la liste des comités des organismes extérieurs de la MRC.

338-11-2016

PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS – ENGAGEMENT D'ENTRETIEN DES INFRASTRUCTURES

Attendu que la MRC a présenté une proposition de projet dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts;

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Madame Pierrette Trépanier et résolu que la MRC s'engage pour un minimum de cinq ans à assurer l'entretien des équipements et des infrastructures mis en place par la réalisation du projet intitulé *Réfection du chemin multiusage no.1 - Seigneurie Joly*.

339-11-2016

PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS – AUTORISATION DE SIGNATURE

Attendu que la MRC a présenté une proposition de projet dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts;

Il est proposé par Monsieur Christian Richard, appuyé par Monsieur Denis Dion et résolu que la MRC autorise Monsieur Stéphane Bergeron, directeur général, à signer tout document relatif au projet intitulé *Réfection du chemin multiusage no.1 - Seigneurie Joly*.

340-11-2016

REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS 107-2000, 221-2010, ET FINANCEMENT DU RÈGLEMENT 262-2015

Il est proposé par Monsieur Mario Grenier, appuyé par Monsieur Jacques Gauthier et résolu :

Que la Municipalité régionale de comté de Lotbinière accepte l'offre qui lui est faite de **Caisse Populaire Desjardins Pointe-Platon de Lotbinière** pour son emprunt par billets en date du 30 novembre 2016 au montant de 413 300 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 107-2000, 221-2010 et 262-2015. Ce billet est émis au prix de **100,00 \$ CAN** pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 23 novembre 2016

Page - 17 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

49 100 \$	2.31%	30 novembre 2017
50 200 \$	2.31%	30 novembre 2018
51 300 \$	2.31%	30 novembre 2019
52 400 \$	2.31%	30 novembre 2020
210 300 \$	2.31%	30 novembre 2021
413 300 \$		

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci;

341-11-2016

REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS 107-2000, 221-2010, ET FINANCEMENT DU RÈGLEMENT 262-2015

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité régionale de comté de Lotbinière souhaite emprunter par billet un montant total de 413 300 \$:

Règlement d'emprunt No.:	Pour un montant de:
107-2000	66 400 \$
221-2010	181 900 \$
262-2015	165 000 \$
Total:	413 300 \$

Attendu qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Madame Pierrette Trépanier et résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Qu'un emprunt par billet au montant de 413 300 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 107-2000, 221-2010 et 262-2015 soit réalisé;

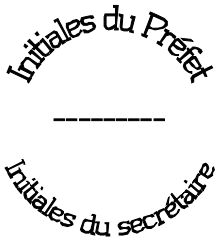
Que les billets soient signés par le préfet et le secrétaire-trésorier et directeur général;

Que les billets soient datés du 30 novembre 2016;

Que les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 23 novembre 2016

Page - 18 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

Années	Montant	
2017	49 100 \$	
2018	50 200 \$	
2019	51 300 \$	
2020	52 400 \$	
2021	53 600 \$	(à payer en 2021)
2021	156 700 \$	(à renouveler)
Total:	413 300 \$	

Que pour réaliser cet emprunt la Municipalité régionale de comté de Lotbinière émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 30 novembre 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 221-2010 et 262-2015, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

342-11-2016

ADJUDICATION DU CONTRAT D'OPÉRATION DU LET À SAINT-FLAVIEN

Attendu que le contrat d'opération du Lieu d'enfouissement technique à Saint-Flavien se termine le 27 novembre 2016;

Attendu que la MRC de Lotbinière enclenchait le 14 octobre dernier la période d'appel d'offres pour renouveler le contrat d'opération du LET à Saint-Flavien;

Attendu que deux soumissions ont été reçues et que les résultats sont les suivants :

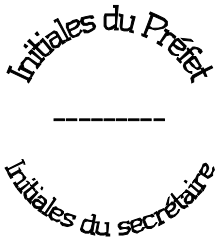
Compagnie	Prix au bordereau Option 1	Prix au bordereau Option 2
Dilicontracto inc.	648 459,00 \$	1 096 861,50 \$
Construction Lemay inc.	841 617,00 \$	1 304 333,80 \$

Attendu que les soumissions déposées sont conformes aux documents d'appel d'offres;

Attendu la recommandation du comité de cogestion (résolution # 081-11-2016-ENF);

Il est proposé par Monsieur Maurice Sénécal, appuyé par Madame Sylvie Fortin et résolu d'octroyer le contrat d'opération du LET de la MRC de Lotbinière au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la compagnie Dilicontracto inc. selon l'option 2 (5 ans) pour le prix global de 1 096 861,50 \$ (taxes incluses) et d'autoriser le préfet et le directeur général à signer le contrat.

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 23 novembre 2016



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

343-11-2016

APPUI – DOMAINE JOLY-DE LOTBINIÈRE

Attendu que depuis 1998, la Fondation du Domaine Joly-De Lotbinière, organisme de bienfaisance à but non lucratif, met tout en oeuvre au nom de la collectivité pour que ce site patrimonial remarquable soit connu et apprécié du public et ce, afin d'en assurer la pérennité pour le bénéfice de la population actuelle et des générations futures ;

Attendu que le site et la Maison de Pointe Platon du Domaine Joly-De Lotbinière ont été classés «Bien et immeuble patrimoniaux du Québec» en 1999 et Lieu historique national du Canada en 2003 et qu'ainsi, les gouvernements du Québec et du Canada reconnaissent leur grande valeur patrimoniale au niveau national ainsi que l'importance de leur conservation et de la mise en valeur de leurs richesses ;

Attendu que pour la région de la Chaudière-Appalaches, le Domaine est un produit d'appel «natureculture» d'importance puisqu'il occupe le premier rang comme site culturel privé quant au nombre de ses visiteurs ;

Attendu que pour la MRC de Lotbinière, le Domaine Joly-De Lotbinière est une locomotive du développement culturel et touristique, car son exploitation et la venue dans la région de ses milliers de visiteurs (plus de 433 000 visiteurs en dix-neuf ans) ont laissé dans le milieu plus de 18,5 millions de dollars en retombées économiques directes et indirectes ;

Attendu que pour les régions de Lotbinière et de la Chaudière-Appalaches, le Domaine est un important acteur du développement touristique et économique ;

Attendu que la Fondation du Domaine Joly-De Lotbinière désire poursuivre sa mission et assurer la pérennité de ce site patrimonial et naturel d'exception pour le bénéfice de la population actuelle et des générations futures ;

Attendu qu'il est essentiel pour la Fondation du Domaine Joly-De Lotbinière d'obtenir des appuis solides ainsi que d'établir des partenariats forts et significatifs ;

Il est proposé par Monsieur Renald Grondin, appuyé par Madame Denise Poulin et résolu que la MRC de Lotbinière reconnaît l'importance et le rôle de leader que joue le Domaine Joly-De Lotbinière au sein du monde culturel et touristique au niveau local, régional, provincial et national et que, par le fait même, nous demandons au gouvernement du Québec que la Fondation du Domaine Joly-De Lotbinière reçoive les aides financières nécessaires pour assurer la pérennité de ce joyau du patrimoine national.

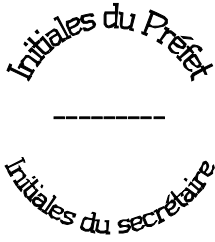
344-11-2016

CONFORMITÉ DE RÈGLEMENTS D'URBANISME

Il est proposé par Monsieur Christian Richard, appuyé par Monsieur Denis Dion et résolu de certifier conformes au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Lotbinière les règlements

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 23 novembre 2016

Page - 20 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

d'urbanisme suivants et d'autoriser le directeur général à délivrer, par voie de la présente, les certificats de conformité correspondants.

Conformité au SADR - Approbation de règlement d'urbanisme Assemblée du conseil du 23 novembre 2016			
Municipalité	Type	No. du régl.	No du certificat
Saint-Flavien	Zonage	09-2016	2016-34
Sainte-Croix	Zonage	557B-2016	2016-35
Saint-Apollinaire	Zonage	787-2016	2016-36
Saint-Apollinaire	Zonage	788-2016	2016-37
Saint-Antoine-de-Tilly	Lotissement	2016-620	2016-38

345-11-2016

COMPTES PAYÉS ET À PAYER DU MOIS DE NOVEMBRE 2016

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Madame Pierrette Trépanier et résolu de ratifier le paiement des comptes payés, d'autoriser le paiement des comptes à payer présentés dans la liste du cahier d'assemblée et d'autoriser le secrétaire-trésorier à en faire le paiement :

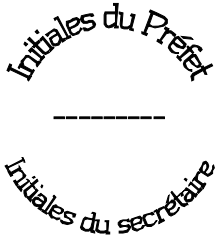
Liste des déboursés	
Chèques émis	233 306,96 \$
Dépôts directs faits et à faire	465 304,68 \$
Prélèvements (Paiements par Accès D	113 179,29 \$
Total des paiements :	811 790,93 \$
Ces montants peuvent aussi comprendre certaines dépenses incluses dans la liste qui suit:	
Liste des engagements :	131 002,76 \$
Incluant le chèque pour décembre à Express Lotbinière, pour le solde de la Confirmé la semaine dernière par le Ministère des Transports	
	75 363,00 \$

346-11-2016

NOMINATION D'UN PROCUREUR À LA COUR MUNICIPALE

Considérant que Mes Patrick Beauchemin, Marc-André Beaudoin et Isabelle Cardinal, de l'étude Tremblay Bois Mignault Lemay s.e.n.c.r.l., sont autorisés à agir au nom du Directeur des poursuites criminelles et pénales devant la Cour municipale commune de la MRC de Lotbinière qui regroupe toutes les municipalités de la MRC;

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 23 novembre 2016



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Considérant que Me Isabelle Cardinal ne pratique plus au sein de cette étude et qu'il y a donc lieu de procéder à son remplacement;

Considérant que l'étude Tremblay Bois Mignault Lemay s.e.n.c.r.l. recommande la nomination de Me Matthieu Tourangeau comme procureur substitut du Directeur des poursuites criminelles et pénales devant cette Cour en remplacement de Me Isabelle Cardinal;

Il est proposé par Monsieur Yvan Charest, appuyé par Madame Pierrette Trépanier et résolu que la MRC de Lotbinière demande que Me Matthieu Tourangeau, de l'étude Tremblay Bois Mignault Lemay s.e.n.c.r.l., soit désigné par le Directeur des poursuites criminelles et pénales, pour le représenter devant la Cour municipale de la MRC de Lotbinière, en remplacement de Me Isabelle Cardinal, en plus des autres procureurs déjà autorisés, soit Mes Patrick Beauchemin et Marc-André Beaudoin.

347-11-2016

SOMMES PAYABLES PAR LES MUNICIPALITÉS POUR LES SERVICES POLICIERS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Considérant que plus de 1040 municipalités québécoises ont recours aux services policiers de la Sûreté du Québec;

Considérant que les municipalités assument 53 % de la facture globale du coût de la desserte policière de la Sûreté du Québec;

Considérant que les ententes de services entre la Sûreté du Québec et les MRC sont d'une durée minimale de 10 ans;

Considérant que les municipalités n'ont actuellement aucun levier afin d'assurer un contrôle des coûts pour les services de la Sûreté du Québec;

Considérant que la prévisibilité des coûts est essentielle afin d'assurer une saine gestion des deniers publics;

Considérant que le Comité de révision sur le modèle d'entente travaille depuis plus d'une année à l'élaboration de la nouvelle entente-cadre, du guide d'accompagnement et du modèle de répartition des effectifs policiers;

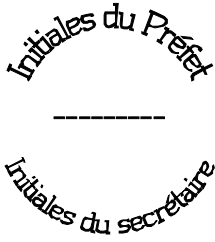
Considérant que les travaux de rédaction de la nouvelle entente-cadre, du guide d'accompagnement et du modèle de répartition des effectifs policiers tirent à leur fin et que le résultat final a été approuvé par les membres du Comité de révision;

Considérant que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et la Fédération québécoise des municipalités (FQM) doivent entériner ces modèles;

Considérant que la FQM a formulé par écrit au Comité de révision, son souhait qu'un chantier soit entamé sur la somme payable par les municipalités, pour les services de la Sûreté du Québec;

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 23 novembre 2016

Page - 22 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Considérant que la FQM a indiqué que la révision du Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec est une condition sine qua non à l'approbation des nouveaux modèles d'entente et de répartition des effectifs;

Considérant que la FQM a demandé, dans le cadre des consultations particulières sur le projet de loi n° 110, Loi concernant le régime de négociation des conventions collectives et de règlement des différends dans le secteur municipal, que le gouvernement du Québec limite à l'inflation, la croissance de la facture des municipalités pour les services de la Sûreté du Québec.

Il est proposé par Monsieur Robert Samson, appuyé par Monsieur Normand Côté et résolu de donner son appui à la résolution AGA-2016-09-29/23 de la fédération québécoise des municipalités et :

De demander au ministère de la Sécurité publique de réviser, en collaboration avec la FQM, le Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec;

De demander que cette révision ait pour objectif la mise en place d'un cran d'arrêt sur la somme payable par les municipalités, afin de plafonner à l'inflation toute hausse de la facturation globale, pour les services policiers de la Sûreté du Québec;

De demander qu'un cran d'arrêt soit applicable pour la durée totale de l'entente de services entre les MRC et la Sûreté du Québec, soit d'une durée minimale de 10 ans;

De demander que le conseil d'administration de la FQM n'entérine pas les nouveaux modèles d'entente et de répartition des effectifs policiers de la Sûreté du Québec, tant et aussi longtemps que le Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec, ne sera pas révisé en collaboration avec le monde municipal.

MOTION DE REMERCIEMENTS À MONSIEUR MAURICE SÉNÉCAL

Attendu que Monsieur Maurice Sénécal a occupé la charge de **préfet** de la MRC de Lotbinière du 22 novembre 2006 au 23 novembre 2016;

Attendu que durant cette décennie en poste, il laissera en héritage :

- **Une région concertée** pour l'atteinte d'une plus grande notoriété de Lotbinière, entre autres par la promotion régionale;
- **Une vision partagée** du devenir du territoire de la MRC de Lotbinière grâce à de grandes démarches de planification régionale (Schéma de couverture de risques, Planification stratégique 2014-2018, Politique municipalité amie des aînés et de la famille, Plan de développement de la zone agricole...);

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 23 novembre 2016

Page - 23 -

Initiales du Préfet

Initiales du secrétaire

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

- Une **MRC davantage solidaire** et orientée vers le développement économique durable et la qualité de son environnement.

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Mario Grenier, et résolu unanimement de remercier Monsieur Maurice Sénécal de ses années de service pour la communauté.

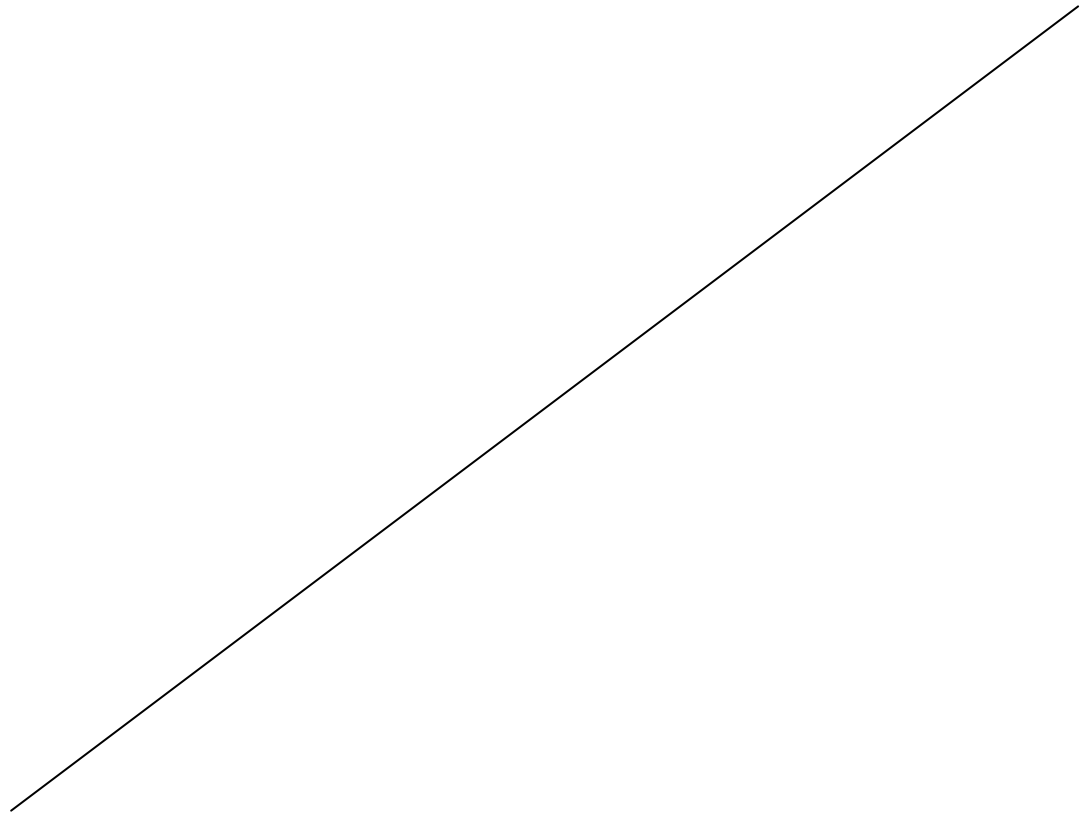
348-11-2016

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Madame Denise Poulin, appuyé par Monsieur Bernard Fortier et résolu la levée de l'assemblée à 21 h 58.

.....
Le préfet

.....
Le directeur général



Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 23 novembre 2016

Page - 24 -